

## COMPTE RENDU

### Réunion Réseau Parentalité Toulon

Jeudi 24 mars 2022 de 9h30 à 12h00

#### Présents :

Emmanuelle TERUEL  
Lina THONGRASAMY  
Marine ZANGANI  
Evelyne PEYRAS  
Laure MERLENGHI  
Lina BUSCAIL  
Virginie MATIO  
Véronique COMES  
Prescillia D'ONOFRIO ROMAN  
Corine COPPOLA  
Sylvie BOURDELLES  
Grujard GLADYS  
Abderrahaman BASSIM-ELOI  
Emilie THOMASSIN  
Mélanie Roger MANS  
Caroline GAGNEPAIN  
Carole MEVEL  
Gabriel DEFLEURIEU  
Valérie GASQUET  
Alexandra CHENEL  
Maeva BROCKER  
Line CATHELAIN  
Fabienne MALFATTO  
Mireille GAUTIER  
Blanka LUKACS  
Magalie FORNER  
Natacha KHOMIAKOFF  
Amara ZOUHOUR  
Françoise PLANQUE ROYER  
Madya SALHI  
Thomas WATEAU  
Estelle NJANGUI  
Baudouin DE POMMEROL  
Claude MICHALET  
Nicolas LAFORGE  
  
Phidélia GIRARD  
Manuela PEIXOTO

Animatrice Réseau Parentalité Toulon  
Directeur Association AXIS  
Secrétaire Association AXIS  
Conseillère en développement territorial CAF  
Conseillère en développement Parentalité CAF  
Conseillère Inclusion Handicap CAF  
Directrice Corydis  
Directrice SOFA  
SOFA  
Mairie de Toulon Direction Petite Enfance  
Coordinatrice A.V.I.P Pôle Petite Enfance  
Directrice crèche CEDIS La Grande Ourse  
SAVS AVEFETH Espérance VAR  
SAVS AVEFETH Espérance VAR  
SAVS AVEFETH Espérance VAR  
SAVS AVEFETH Espérance VAR  
SAVS AVEFETH Espérance VAR  
Directeur Patronage Saint Joseph  
Foyer Gafodio  
Les Yeux dans les Jeux  
Les Yeux dans les Jeux  
Directrice des Centres Sociaux de Toulon  
Centre Social Toulon Est  
Centre Social Toulon Ouest  
Pause Je respire, j'ai Sophro  
Parent Ambassadeur Maison des Parents  
Parent Ambassadeur Maison des Parents  
Parent Ambassadeur Maison des Parents  
Parent Ambassadeur Maison des Parents  
EQV des Enfants, un Quartier, la Vie  
Le Rocher Oasis des Cités Saintes Musse  
Le Rocher Oasis des Cités Saintes Musse  
Le Rocher Oasis des Cités La Beaucaire  
Ecole des Parents et Educateurs du Var  
Ligue de l'enseignement FOL 83 chargé de mission développement Inclusion  
Ligue Varoise de Prévention Grand Jonquet  
Culture du Coeur 83

#### Excusés :

Magalie DIEUX

Naître Enchanté

### Informations du réseau :

- Présentation du Réseau Parentalité par Laure MERLENGHI conseillère en développement parentalité à la CAF.
- Rappel de la Quinzaine des familles du 16 au 30 avril 2022 : les partenaires de la CAF du Var proposeront aux parents et aux familles des animations (portes-ouvertes, conférences, expos, jeux, spectacles, ateliers...)
- Présentation de l'association Axis : Directeur M. THONGRASAMY et Marine ZANGANI, secrétaire.
- Tour de table de présentation
- Présentation du déroulement des réunions pour cette année :
  - ⇒ 24/03/2022 : Soutien à la parentalité face aux difficultés/handicap de l'enfant
  - ⇒ 28 avril 2022 : Présentation associations du REAAP
  - ⇒ Juin : La gestion des émotions (communication bienveillante au sein de la famille, la restauration de l'estime de soi).
  - ⇒ 13/10/2022 : La place de chacun dans la famille
  - ⇒ 15/12/2022 : Les écrans

### Soutien à la parentalité face aux difficultés/handicap de l'enfant.

#### Objectif de la réunion :

- Faire connaissance avec les acteurs qui accompagnent les familles
- Avoir un éclairage des partenaires concernant la question du soutien à la parentalité face aux difficultés/ handicap de l'enfant
- Pouvoir renseigner et orienter les familles sur cette thématique

#### Présentation des associations partenaires :

##### Association S.O.F.A

##### Service d'Orientation et de Soutien aux Familles

Présentation par Mme COMES, directrice et Mme D'ONOFRIO ROMAN, assistante au parcours et projet de vie.

S.O.F.A est un dispositif géré par l'Adapei Var Méditerranée et financé par l'ARS PACA et la CAF du Var situé au Pôle jeunesse de l'Adapei var-méditerranée

S.O.F.A est un dispositif de proximité qui renforce le pouvoir d'agir des familles concernées par les difficultés et le handicap de leur enfant.

C'est un service gratuit de soutien et d'orientation pour les familles et les aidants.

SOFA s'adresse aux parents d'enfant différent ou porteur d'un handicap de 0 à 20 ans, souhaitant être informé, conseillé et accompagné.

Il n'y a pas de démarches au préalable à effectuer et pas de nécessité d'avoir une notification MDPH.

Les parents sollicitent SOFA sur des moments spécifiques : annonce du handicap, prévention d'une rupture, rupture de parcours. De manière spontanée ou orientés par les partenaires qui travaillent déjà avec la famille. Le premier contact est à l'initiative des parents.

L'accompagnement est réalisé par un assistant au parcours et projet de vie (APPV). L'assistant au parcours de vie est un métier créé par Sofa.

Les missions de SOFA sont les suivantes :

- Accompagner le parent dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet de vie de son enfant en partant de leurs envies, souhaits, attentes et des besoins liés à l'enfant
- Apporter une écoute et un soutien personnalisé ce qui permet aux parents de faire des choix éclairés et d'être soutenu par différentes instances.
- Permettre aux parents d'être pleinement acteur des projets de son enfant
- Informer sur les droits et orienter vers les différents partenaires
- Contribuer à la mise en réseau en privilégiant la création de solutions inclusives
- Fluidifier le parcours de l'enfant en limitant les ruptures
- Connaître les ressources existantes

Les équipes de SOFA se rendent accessibles sur les différents lieux d'accueil ou à leur domicile. Le service dispose de trois bureaux (La Crau, La Valette-du-Var et Puget-sur-Argens), ainsi que des lieux d'accueil sur diverses communes du Département (Draguignan, Cogolin, Sanary sur Mer, Le Luc).

Diffusion interview d'Eglantine EMEYE sur le sujet de l'annonce du handicap de l'enfant.

**Eclairage à retenir concernant l'accompagnement des familles face aux difficultés de l'enfant :** Respecter la temporalité et le désir du parent.

**Adresse et contacts :**

Pôle jeunesse de l'Adapei var-méditerranée  
50 chemin des Banons - La Crau  
Véronique COMES : 06 76 48 37 66  
Prescillia D'ONOFRIO ROMAN : 06 40 82 78 06

**Association CORIDYS**

**Coordination Intervenants auprès des personnes souffrant de Dysfonctionnements neuropsychologiques**

Présentation par Mme MATTIO, directrice, psychologue-neuropsychologue et formatrice

CORIDYS œuvre pour l'accompagnement des personnes atteintes de troubles cognitifs, quels que soient son âge et l'origine de ses troubles (développementaux, acquis, évolutifs). L'association informe, accompagne et forme également des professionnels.

CORIDYS s'adresse également à l'entourage des personnes, aux professionnels qui les accompagnent ainsi qu'aux institutions publiques et privées qui les accueillent.

L'association réalise un ensemble d'actions qui ont pour objectif l'inclusion, dans leur environnement, des personnes présentant un trouble du fonctionnement cognitif (bilans, diagnostics, suivis et remédiations pour enfants et adolescents, ateliers familles...)

CORIDYS s'entoure de professionnels spécialistes du fonctionnement cérébral (neuropsychologues, ergothérapeutes, médecins spécialistes, neurologues, pédiatres, gériatres, étudiants chercheurs ...)

La notion de handicap cognitif désigne la situation de handicap qui touche les personnes souffrant de dysfonctionnements neuropsychologiques dont CORIDYS se préoccupe depuis sa

création, défendant l'idée qu'une politique nationale doit prendre en compte l'ensemble de la population concernée.

La loi de 2005 reconnaît pour la première fois la notion de handicap cognitif. Au-delà de l'ampleur des troubles, il s'agit d'évaluer l'ampleur de leurs répercussions dans la vie quotidienne (la loi parle de limitation d'activités et de restrictions de participation).

Ainsi, toute personne doit avoir accès aux droits fondamentaux : santé, éducation, formation, travail, ressources, ... Or à l'heure actuelle, principalement par manque de connaissance des troubles cognitifs, de nombreux obstacles contribuent à l'inégalité des droits et des chances pour les personnes présentant ces types de troubles qui se retrouvent alors exclues à différents niveaux.

Les compensations et aménagements permettent à chacun, d'être inclus dans la société par la mise en place d'outils adaptés et d'aides humaines par exemple AVS en milieu scolaire. Les aménagements doivent correspondre à la complexité des troubles. L'utilisation du numérique est grandement favorisé (ordinateur, dictée vocale, alarme, agendas...).

- **Le diagnostic** passe avant tout par une anamnèse la plus complète possible faite à l'aide de questionnaires à compléter lors d'un entretien avec les parents et l'enfant ou l'adulte concerné. Son but est :
  - D'obtenir un maximum d'indices sur la situation
  - D'écarter toute autre origine pouvant être source de difficultés attentionnelles et/ou comportementales
  - D'évaluer les répercussions sur la vie quotidienne
  
- **Un bilan global** est ensuite réalisé pour :
  - Identifier et avoir une description des difficultés ou troubles, des répercussions en vie quotidienne (notion de handicap) ainsi que des fonctions préservées
  - Avoir une aide au diagnostic et au diagnostic différentiel
  - Mettre en place des préconisations thérapeutiques médicamenteuses ou non et également pour vérifier les bienfaits / les méfaits de la médication.
  - Permettre la mise en place d'adaptations pédagogiques ou professionnelles
  - Aider à l'orientation scolaire ou professionnelle
  - Identifier la part respective des facteurs neurologiques et psychoaffectifs
  - S'assurer du bon fonctionnement des autres domaines cognitifs

Le psychologue spécialisé en neuropsychologue est très prudent dans le choix des tests et leur interprétation... (différent selon l'âge, la problématique ...)

L'utilisation de tests standardisés et étalonnés permet de situer précisément les performances de l'enfant/l'adulte par rapport à celles des personnes de son âge :

-Tests psychométriques pour l'évaluation d'un potentiel intellectuel (pour avoir une vision relativement superficielle du fonctionnement cognitif de la personne).

La fin du bilan fait place à

- La rédaction d'un **compte rendu** (résultats obtenus, problématique identifiée, points faibles/points forts sur lesquels s'appuyer, recommandations pour l'entourage
- La restitution orale aux parents et à l'enfant / à l'adulte et à son aidant afin de favoriser une bonne compréhension et une bonne appropriation de leur part qui sera très importante pour la suite du parcours de vie

- La réorientation vers d'autres professionnels externes (orthophonistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, psychothérapeutes, neuropédiatres, psychiatres, etc.) et/ou proposition, si nécessaire, d'un accompagnement neuropsychologique

### **Modes d'entrée à CORIDYS pour les enfants**

⇒ Plateforme de Coordination et d'orientation (PCO) : 0-7 ans avec trouble important du développement et bientôt de 0 à 12 ans

Pour mieux accompagner les enfants présentant des troubles de neuro développement, l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur accompagne la création de nouvelles plateformes d'orientation et de coordination :

<https://www.paca.ars.sante.fr/des-plateformes-specialisees-dans-le-parcours-des-enfants-presentant-des-troubles-du-neuro>

- ⇒ Par le Programme de Réussite Educative (habitant en quartier prioritaire de la ville)
- ⇒ Par l'Aide Sociale à l'Enfance (pour les enfants en relevant)

### **Financements possibles :**

MDPH (complément AEEH) ; CPAM ou la MSA, CCAS de sa ville, Conseil Départemental lorsqu'une démarche est faite auprès d'une assistante sociale de l'UTS du lieu d'habitation

Présentation du livret : « Parents et professionnels de la petite enfance soyons attentifs ensemble au développement de votre enfant »

<https://handicap.gouv.fr/reperage-precoce-des-ecarts-inhabituels-de-developpement-chez-les-enfants-de-0-3-ans>

Lien supplémentaire pour support de discussion avec les familles

<https://agir-tot.fr/>

**Eclairage à retenir concernant l'accompagnement des familles face aux difficultés de l'enfant :** Soutenir et accompagner les familles vers la compréhension des troubles afin d'agir ensemble et de manière précoce.

### **Adresses et contacts :**

<https://coridys.fr/>

CORIDYS Var : 04 83 57 49 42

Parc Athena, Espace Athena  
Ollioules

Antenne CORIDYS Cœur du VAR :  
5 place de la Liberté  
Le Luc-en-Provence

Antenne CORIDYS Var EST :  
04 chemin de la Lauve  
Saint-Raphaël

Antenne CORIDYS var OUEST :  
19 bis rue du Dr Barbaroux  
Brignoles

Antenne CORIDYS var EST :  
4 rue Jean Morenon  
Draguignan

### **Le partenaire Inclusion Handicap de la CAF**

Présentation par Mme BUSCAIL, conseillère Inclusion Handicap CAF

Présentation de la Politique Inclusion Handicap de la CAF :

### **1- Orientations générales de la Branche Famille :**

Accompagner les familles dans leur vie quotidienne, et en particulier les plus fragilisées.

**Sur l'inclusion il s'agit de leur faciliter l'accès à l'ensemble des droits et services afin qu'elles puissent mener une existence la plus « normale » possible, et ainsi lutter contre les inégalités et les risques d'exclusion et de pauvreté.**

Aller vers un accès aux mêmes droits et aux mêmes équipements.

Il faut du temps pour faire évoluer les mentalités, même au niveau des familles des enfants en situation de handicap.

La CAF peut être sollicitée pour travailler la question de l'inclusion auprès des structures partenaires.

### **2- Déclinaison opérationnelle dans le Var :**

Impulser des dispositifs et services départementaux (ex : le PARIH), et soutenir des initiatives innovantes destinées tant au public qu'à l'appui des gestionnaires d'équipements.

- Inciter les gestionnaires du milieu ordinaire à être plus inclusifs et leur donner les moyens d'accueillir le public en situation de handicap dans de bonnes conditions.
- Communiquer auprès des familles et **lutter contre l'autocensure** afin qu'elles fassent valoir leurs droits.

Projets inclusifs : soutenir des projets contribuant à une plus grande inclusion dans la société des personnes en situation de handicap. Les actions soutenues ne doivent pas s'adresser exclusivement à un public concerné par le handicap.

### **3- Les offres et dispositifs d'appui à la parentalité :**

- Aide et Accompagnement à Domicile (AAD)
- Aide à la parentalité et à l'équilibre du foyer
- Aide « Coup de pouce » : Une aide d'urgence
- Aides aux vacances : aide au séjour pour les familles allocataires, majorées pour les bénéficiaires de l'AAH ou de l'AEEH
- Aide au séjour pour les familles qui perçoivent l'AEEH (réseau passerelles)
- Offres des partenaires varois

### **4- Le PARIH : Pole d'appui et de ressources inclusion handicap**

Les enjeux sont de soutenir, renforcer, faciliter et accompagner l'inclusion des personnes en situation de handicap, dans une logique de coopération et complémentarité avec les ressources existantes sur le territoire.

**Eclairage à retenir concernant l'accompagnement des familles face aux difficultés de l'enfant** : apporter des réponses les plus adaptées possibles aux besoins des familles en favorisant l'inclusion.

Illustration d'accompagnement à l'inclusion d'enfant en situation de handicap avec un mini-film tourné au ALSF du Centre Social Toulon Centre : <https://youtu.be/WfPAJPqs-QU>